

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 105/2020

OBJET : Finances : Plan de relance – Ecologie – Huisserie de l'école Pierre CAUVIN

L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2020.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX /**PROCURATIONS** : Gracienne DODAIN à Robert NARDELLI / Bouabdallah LAFTAS à Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Alexandra RUSSO / Vanessa BEAUJAUD à Catherine DINI / Jean Marc OCCHIROSSI à Sandrine GUGLIELMINO / Maëva THOMMERET à Véronique MINISCLOUX.**ABSENT :****Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Plan de Finances des services de l'Etat,**Considérant** la nécessité de poursuivre la réhabilitation de l'école Pierre CAUVIN,**Considérant** l'importance de pouvoir assurer ces travaux indispensables,**Considérant**, la politique engagée sur le terrain qui permet une réfection générale des bâtiments vieillissants,**Considérant**, la nécessité de réduire les dépenses et de préserver ainsi l'impact environnemental par la diminution des consommations suite aux courants d'air, aux menuiseries dégradées et au simple vitrage.**Considérant** que le projet de Plan de Relance est en cours de finalisation, il convient de demander l'autorisation de déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat,**Considérant** le montant total des travaux s'élevant à 304 160€ H.T.**Où** l'exposé de Monsieur le Maire,**Il est décidé** au Conseil municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat pour solliciter une subvention à hauteur de 80 % dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment.

Nombre de Conseillers en exercice : 27**Présents :** 20**Votants :** 27**Absents :** 0**Contre :** 0**Abstentions :** 0**Pour :** 27AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUSRobert NARDELLI
Maire de DRAP**Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :** 18/12/2020**Affichage en mairie le :** 27/12/2020